

Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 16 décembre 2024
N° CP-2024-10-4-2
N° applicatif 10479

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat, insertion, économie sociale et solidaire et lutte contre la pauvreté

Direction

Direction générale adjointe des Solidarités

STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ - BILAN 2023

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace est investie dans le champ de la prévention et de la lutte contre la pauvreté depuis 2019 au travers des conventions d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi qui ont été signées avec l'Etat. Cette contractualisation a été conclue initialement pour une période de trois ans, de 2019 à 2021 et a été prolongée en 2022 puis en 2023. Une évaluation est réalisée chaque année sur la mise en œuvre des actions de la contractualisation et conditionne le versement des crédits de la contractualisation pour l'année suivante.

Le présent rapport d'exécution permet une évaluation des actions contractualisées dans l'avenant à la convention d'appui et de lutte contre la pauvreté et l'accès à l'emploi, signé le 24 novembre 2023.

Enfin, le présent rapport propose de ne pas reconduire l'adhésion au Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire.

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi s'articule autour de deux axes portant sur l'action sociale de proximité et l'insertion. Pour la période d'exécution allant du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, l'Etat a contribué financièrement à hauteur de 1,5 millions d'euros de crédits. La Collectivité européenne d'Alsace a contribué à hauteur de près de 1,9 millions d'euros de crédits.

	Crédits Etat	Crédits CeA	Montant total des financements stratégie pauvreté	Taux d'exécution budgétaire prévisionnel sur la période S2 2023
CALPAE 01/07/23 au 31/12/23	1 491 158 €	1 881 464 €	3 372 622 €	100%

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté s'est terminée à la fin du second semestre 2023. Le présent rapport d'exécution vient donc clore cette

contractualisation. Ce rapport d'exécution et ses annexes détaillent et précisent les actions menées sur la période citée.

En effet, à compter de 2024, une nouvelle contractualisation entre la Collectivité européenne d'Alsace et les services de l'Etat vient remplacer l'ancienne Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNPLP), avec un objectif double de lutte contre la pauvreté et pour le plein emploi.

Cette nouvelle stratégie est co-financée à parts égales par la Collectivité et l'Etat.

I. Le renforcement de l'action sociale de proximité

L'année 2023 a été marquée par la poursuite du rapprochement des logiques et des organisations à travers des actions ayant comme objectifs prioritaires l'insertion des bénéficiaires du rSa et l'accès aux droits. Des recrutements d'agents ont été opérés dans le cadre de l'accueil social universel de proximité, afin de renforcer l'accueil des usagers et de permettre des rencontres entre des équipes de la Collectivité en territoire avec et celles d'Espaces France Services. Cet axe a également permis de renforcer le travail autour des articulations partenariales avec les Espaces France Services, la CAF, la CPAM, la CARSAT et la MSA afin de fluidifier l'accès aux droits.

La démarche de « référent de parcours » s'est poursuivie. Celle-ci consiste à proposer à une personne disposant de plusieurs interlocuteurs dans sa situation de choisir l'un d'entre eux en tant que référent et animateur du partenariat déployé autour de la situation sociale rencontrée.

Enfin, le déploiement de l'axe global sur la formation des travailleurs sociaux a permis aux professionnels de la Collectivité de suivre un cycle de formation portant sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs.

Ces démarches s'inscrivent dans le respect des valeurs du service public alsacien : efficacité, simplicité et proximité. Elles sont l'occasion de rappeler l'importance, pour la Collectivité européenne d'Alsace, de l'implication des personnes accompagnées.

II. L'insertion par l'activité

Dans le champ de l'insertion, la stratégie de lutte contre la pauvreté a continué de se concentrer autour des enjeux liés à la mise en œuvre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE).

Sur le périmètre bas-rhinois, le travail d'amélioration du dispositif expérimenté depuis deux ans s'est poursuivi en 2023 : un travail sur les process a été mené afin de faire diminuer le taux d'absentéisme des bénéficiaires du rSa au rendez-vous d'orientation. Sur le périmètre haut-rhinois, l'année 2023 a été marquée par l'extension des plateformes rSa sur les territoires de Colmar et de Mulhouse grâce au renfort des équipes. La démarche d'harmonisation et la convergence des plateformes est en cours. Une rencontre a notamment été organisée afin de poser les ressemblances et divergences des plateformes.

En parallèle, l'appel à projets insertion a été renouvelé de façon pluriannuelle sur la période 2023-2025. Les conditions de l'intervention des professionnels et des opérateurs y ont été définies dans une logique d'objectifs, de résultats et d'évaluation.

Ce sont près de 12 000 places d'accompagnement qui sont proposées par la Collectivité grâce à ses travailleurs sociaux, aux conseillers de Pôle Emploi et aux professionnels des 80 opérateurs de l'insertion.

Les résultats du 1er semestre 2023 sont de 4 373 retours à l'activité et à l'emploi, dont 1 935 en emploi durable.

Enfin, l'année 2023 a été une période de restructuration de l'aide financière à la mobilité proposée par la collectivité. Le projet d'harmonisation et de convergence de l'Aide

Départementale à l'Emploi (Bas-Rhin) et de l'Aide Départementale Individuelle à la Mobilité (Haut-Rhin) s'est achevé et laisse place à l'Aide Personnalisée pour l'Insertion et l'Emploi (APIE).

III. Bilan et perspectives de la stratégie pauvreté

L'année 2023 constitue la dernière période de mise en œuvre d'une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté initiée en septembre 2018. Les contrats passés entre l'Etat et les collectivités locales dans ce cadre ont poursuivi les objectifs nationaux de la stratégie : éviter la reproduction sociale de la pauvreté et permettre aux gens de sortir de la pauvreté.

Les contributions financières conjointes de la Collectivité et de l'Etat ont permis, entre 2018 et 2023, d'améliorer nos politiques publiques traditionnelles dans le champ des solidarités, en proposant notamment :

- **Une prise en charge plus rapide des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa)** dans le cadre du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi, grâce à **9,8M€ de dépenses effectuées**.
Les mesures mises en œuvre ont bénéficié aux 39 400 bénéficiaires qui ont intégré le dispositif depuis 2020 et ont permis de réduire les délais d'orientation vers un référent de 6 mois à 1 mois aujourd'hui. Elles ont également permis de renforcer les perspectives d'emploi des bénéficiaires, via le déploiement de la garantie d'activité, qui a concerné 8 825 personnes, et des initiatives volontaristes telles que l'engagement citoyen, qui ont permis d'offrir de nouvelles perspectives d'insertion en favorisant l'engagement bénévole de 860 bénéficiaires.
- De conforter la qualité de **l'accueil, universel et de proximité**, que nous proposons à tous les alsaciens, grâce à **2,4M€ de dépenses effectuées** depuis 2018.

La Collectivité a également déployé des projets nouveaux, innovants ou expérimentaux et de tester des solutions susceptibles d'apporter des réponses efficaces en matière de lutte contre la pauvreté, parmi lesquelles peuvent être cités :

- les **jardins solidaires**, qui constituent un outil de lutte contre l'isolement et pour l'insertion sociale et professionnelle des publics (110 personnes ont pu bénéficier de ce support d'insertion, pour une dépense totale de **310 000 €**) ;
- l'équipe mobile santé précarité, qui permet à des publics en rupture de reprendre un parcours de soins mis de côté depuis longtemps (6 300 accompagnements réalisés depuis le lancement de cette offre de service dans le Bas-Rhin fin 2018, pour un montant de dépenses de **1,9M€**) ;
- le Digibus et l'offre d'accompagnement à l'utilisation des outils numériques, qui offrent des solutions de proximité à tous les publics en situation d'illectronisme (pour un montant de dépenses de **204 000 €**).

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, qui porte sur la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, a permis de pérenniser certaines actions en dehors du cadre de la contractualisation. D'autres actions se poursuivront en parallèle dans le cadre du Pacte des solidarités, dont le rapport a été voté en séance plénière du 20 juin 2024. Les résultats obtenus ont permis d'améliorer le service public rendu aux alsaciens.

IV) Arrêt de l'adhésion au RTES

Par délibération n° CP-2021-9-4-7 du 25 octobre 2021, la Collectivité européenne d'Alsace avait décidé d'adhérer au « Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire ». Après deux années de renouvellement, et au regard du bilan de l'apport que cette adhésion apporte à la collectivité, il est proposé à la Commission Permanente de ne pas reconduire à l'adhésion à ce réseau.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi et ses annexes pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023, joints en annexe du présent rapport ;
- de m'autoriser à transmettre le rapport d'exécution précité et ses annexes à Monsieur le Préfet de la région Grand-Est, de la zone de défense et de sécurité Est et du Bas-Rhin et à Monsieur le Préfet du département du Haut-Rhin, conformément aux dispositions de l'avenant à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signé le 24 novembre 2023, pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023.
- De décider de ne pas reconduire l'adhésion au « Réseau des collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.